



Décès artisan

Par Christophe26

Bonjour,

Pour un projet pro, j'ai fait appel à un maître d'oeuvre. Je lui ai avancé la somme de 700 ? pour faire des plans (avec facture à l'appui). Il m'a fait une première ébauche.

Puis plus de nouvelles pendant 1 mois. J'arrive à le joindre enfin et il m'apprend qu'il a eu quelques soucis de santé mais aussi qu'il a pris un autre contrat donc il m'avais un peu délaissé...Bref j'étais pas super content car le projet a pris du retard et je ne pouvais pas retenir le local éternellement.

Je lui ai redemandé de modifier les plans mais de nouveau plus de nouvelles...

Je reçois au bout d'un moment un mail de sa femme m'indiquant qu'il ne pourra pas suivre mon projet et qu'il rompt le contrat pour soucis de santé.

Je demande donc le papier confirmant la rupture et un remboursement.

J'ai le papier mais ils font la sourde oreille sur le remboursement...

Je réclame le remboursement et toujours rien...

J'envoie un recommandé pour le réclamer officiellement et ils ne vont pas le chercher.

Par mail j'envoie une copie du recommandé en leur expliquant que je n'étais pas tenu d'un renvoyer un selon la loi.

Et là douche froide, sa femme m'annonce qu'il est décédé et que donc la situation devient caduque et que c'est en gros plus la peine de demander un remboursement.

Je suis attristé pour lui et sa famille mais étant auxiliaire de vie avec un salaire de pacotille, 700 ? est une somme importante pour moi donc je veux récupérer cet argent.

Est-il vrai que son décès rend caduque tout espoir de remboursement ou faut-il que cela se règle avec ses descendants ?

Merci d'avance à tout ceux qui pourront m'éclairer.

Bien cordialement

Christophe

Par morobar

Bonsoir,

est-il vrai que son décès rend caduque tout espoir de remboursement

Non.

Mais ce n'est pas simple de faire suivre la dette à la succession.

Par Christophe26

Merci de votre retour.

C'est déjà un point positif que ce ne soit pas caduque.

Que voulez vous dire par "pas simple" ?

Par vivi2501

bonsoir

son épouse aurait pu retirer la LRAR . je suis étonnée qu'elle ne l'ait pas fait

..

Vous ne serez pas présent lors de la livraison d'un colis ou d'une Lettre recommandée ? Vous ne pourrez pas vous déplacer en bureau de Poste pour retirer un envoi contre signature ? Vous avez la possibilité de faire une procuration à un proche, à un ami ou même à un voisin.

Pensez à la demande de procuration: une souscription simple et rapide !

"

Par Christophe26

Je pense que c'était volontaire. Ils devaient s'attendre à ce que ce soit moi qui l'envoi à vrai dire...

Par vivi2501

Est-ce que votre artisan travaillait avec un collaborateur ? Avez-vous vérifié de la véracité des dires de l'épouse ?

Par Christophe26

Non il travaillait seul. Et oui j'ai vérifié,il est malheureusement décédé le 23 juin.